COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE-RENDU - Conseil municipal du 4 octobre 2025

Présents : D. MARCETEAU, J.C GRANET, C. GROS, V. MONDARY, P. MARCETEAU, H. SEEGERS, S. ARCHAMBAULT, Y. DELOMPRE
Absents ayant donné pouvoir : E. SOL-EVRARD à S. ARCHAMBAULT, C. DE RIVASSON à C. GROS, E. MICHIELS à P. MARCETEAU, MP NICOT REDON à V. MONDARY
Absent : Y. DUGAS,
Secrétaire : Y. DELOMPRE

1- Approbation du PV de la séance du 10 juillet

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Finances

2.1. Evolution des tarifs de cantine pour 2025-2026. Après examen des évolutions envisagées à Saint Jory et à Chalais sur des bases inconnues, il est finalement proposé d'appliquer l'augmentation de l'indice « Alimentation » de l'INSEE sur 2024, à savoir 1,4 %. Ceci donne les tarifs de 2,54 € pour les enfants et 5,53 pour les adultes. Le conseil se prononce pour cette augmentation à l'unanimité.

2.2. Evolution des charges locatives de chauffage pour 2024-2025 (et acomptes 2025-26). Conformément à la position adoptée par le Conseil le 31 mars, ces charges sont désormais être actualisées annuellement. Les consommations et charges spécifiques constatées et rapportées à la période 2024-25 aboutissent à un coût de production du kWh de 0,121 €. Le conseil se prononce à l'unanimité pour appliquer ce montant unitaire aux régularisations de la période 2024-2025 et aux acomptes à verser au titre de 2025-26.

2.3. Subventions aux associations – Demandes non reçues lors de la 1e attribution. La Commission des Finances propose d'attribuer 280 € à l'Association communale de Chasse et 700 € à l'Association sportive et culturelle mialletaise. Le conseil se prononce à l'unanimité pour ces attributions en conditionnant la seconde à la fourniture des comptes approuvés pour le dernier exercice clos.

2.4. Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et attribution de compensation communautaire de la Commune. La Communauté de Communes n'ayant pas opté pour la prise de compétence dans le domaine, c'est l'adhésion au Syndicat Départemental de Défense contre l'incendie à titre individuel à partir du 01/01/2026 par les Communes qui est préconisée. En conséquence, les attributions de compensation (AC) sont révisées pour 2026. S'agissant de Miallet, la cotisation calculée par rapport à la surface forestière et au nombre d'habitants de la Commune est de 1081,17 € (son montant sera versé au SDI) et le montant de l'AC passe à - 49 919,61 € (somme revue à la baisse qui sera versée à la Communauté de Communes). Le conseil se prononce pour ces dispositions à l'unanimité.

3- Vente de bois

L'entreprise DUFOUR a fait une offre de prix de 10000 euros pour abattage de bois arrivé à maturité sur la parcelle communale riveraine du lac du barrage. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour accepter cette offre d'achat.

4- Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG24 avec la MNT (risque santé)

Il est rappelé l'obligation faite aux employeurs de participer au financement de la protection sociale pour les risques santé à compter du 1er janvier 2026. Le CDG 24, suite à une procédure de mise en concurrence a fait le choix de conclure auprès du groupe MNT pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « Santé » des agents. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Il est proposé de fixer le montant de la participation financière de la commune (minimum 15 euros par agent et par mois) et soumettre cette proposition à ce comité. Après avis du comité, la collectivité devra voter une délibération pour adhérer et pouvoir proposer aux agents qui auront fait le choix de bénéficier des garanties prévues dans le cadre de la convention.

Le conseil, à l'unanimité, propose une participation de 25 euros par agent et par mois et valide le projet d'adhésion de la collectivité qui sera présenté au CST.

5- Marché public de maîtrise d'œuvre de l'opération Habitat partagé

Plusieurs éléments de cadre et déroulé sont rappelés par la Commission des Finances :

- la délégation donnée par le Conseil à Madame le Maire lors de la séance du 10 juillet,
- l'encadrement de l'opération globale par une enveloppe de coût total HT à 1,8 M€ arrêtée par le Conseil lors de la séance du 31 mars,
- le choix de la procédure « marché à procédure adaptée ouverte » (MAPA) utilisable pour les marchés < 215 000 € HT,
- la multiplicité et la complexité des pièces administratives constitutives de l'appel d'offres que la Commune a dû élaborer en très peu de temps,
- l'obligation de dématérialisation totale et le caractère peu convivial ou intuitif de la plateforme de marchés publics en ligne utilisée (plateforme AWS).

Les 4 réunions de la Commission communale d'Appels d'Offres (4,9, 16 et 17 septembre) sont retracées dans les grandes lignes :

- Au total, 10 candidatures et offres ont été reçues.
- Toutes ont été considérées au final comme non irrégulières, non inacceptables et non inappropriées.
- Les critères d'évaluation des offres étaient les suivants (Tableau) :

Critère	Pondération
Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique *(aptitudes de l'équipe : expérience professionnelle, complémentarité des profils ; qualité de la perception du programme ; pertinence de l'organisation et du mode opératoire ; démarche environnementale)*	**30 %**
Pertinence des expériences/références proposées	**15 %**
Prix apprécié selon les éléments produits dans l'acte d'engagement	**40 %**
Délai des prestations des études de conception *(non compris les délais d'approbation du Maître d'Ouvrage)*	**15 %**

- Des auditions ont été organisées pour les 3 candidatures/offres classées en tête.
- Aucune étape de négociation n'a été jugée pertinente au vu du prix des deux offres classées en tête.

- Une proposition d'attribution du marché et des 3 primes de 1000 € HT prévues au règlement de la consultation a été établie.

Information est donnée au Conseil par Madame le Maire d'avoir attribué en suivant la proposition de la Commission :

- le marché au groupement Groupement FABRIQUE d'ARCHITECTURE DURABLE (Mareuil en Périgord) – mandataire / PIERRE CHRETIEN - ARCHITECTE (Mareuil en Périgord) – cotraitant / ABCIIS – Bureau d'études Structures (Gond-Pontouvre) – cotraitant / JLM INGENIERIE – Bureau d'études Fluides (Limoges) – cotraitant pour un prix provisoire de 133 000 € toutes tranches comprises,
- une prime de 1000 € HT à chacun des porteurs des offres 7, 5 et 1.

Il est rappelé que la tranche ferme du marché porte sur les études d'avant-projet sommaire (APS), avant-projet définitif (APD) et dossier de permis de construire. Le prix provisoire de cette tranche est de 34 916 € HT. Les autres tranches sont conditionnelles et ne seront éventuellement affermies qu'après installation du Conseil issu des prochaines élections municipales.

6- École, point sur la rentrée

L'effectif est stable. Des projets dédiés à l'étude de la biodiversité ont été présentés au Conseil d'Ecole. Certains, notamment sur les abeilles, se feront en partenariat avec le PNR et les deux autres écoles du RPI. Ils nécessiteront une prise en charge financière des déplacements. D'autres se feront avec la LPO et la Fédération Départementale de Pêche et ne nécessiteront pas de participation financière de la commune.

La semaine du goût aura lieu du 13 au 18 octobre. Il est proposé en accord avec notre agent cantine, aux élus qui le souhaiteraient de participer à un repas à la cantine.

7- Repas et / ou colis pour les fêtes de fin d'année

Il est proposé de reconduire la formule repas ou colis. Éventuellement de fixer la date du repas. La formule est retenue à l'unanimité et il est proposé la date du 13 décembre 2025 pour le repas, date à confirmer avec le traiteur.

8- Informations

- **Point sur le PLUI.**
    - La phase de travail sur les zonages est largement engagée. La Commune a demandé de nombreuses modifications et rappelé des demandes antérieures sur les zones U (urbaine) et AU (à urbaniser), Ux (urbaine-économie) et AUx (urbaine à urabaniser), N (naturelle) et Np (naturelle protégée) dont 2 STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) ainsi que A (agricole) et Ap (agricole protégée) dont 1 STECAL, des emplacements réservés. Le Comité de pilotage a commencé à examiner des éléments de règlement spécifique pour chaque zone.
    - Plusieurs changements de destination hors zones U et des éléments supplémentaires de petit patrimoine à protéger ont été transmis.
    - Pour la plus importante des zones AU sur Miallet (logements à construire entre l'atelier municipal et la Route du Lac du Barrage), un projet d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) est en cours d'élaboration.
    - Le calendrier des étapes finales est à nouveau décalé avec une pause liée aux prochaines municipales. La consultation des 22 communes se terminera après ces élections. L'enquête publique se ferait vers mi 2026. L'entrée en vigueur interviendrait tout début 2027

- **Point sur la révision de la Charte du PNR.** La saisie du Préfet de Région par la Région NA interviendrait au plus tôt fin 2025 pour un avis motivé qui serait émis pour fin 2026. L'enquête publique serait conduite en août 2027, et la consultation interministérielle ne se terminerait qu'en avril 2028. Les collectivités dont les communes seraient consultées de mai à septembre 2028 et le nouveau classement PNR ne serait effectif qu'en février 2029.

- **Travaux**
  - ***Pont de Pommerede*** : suite à l'accident survenu en octobre 2024 et ayant endommagé les parapets du pont, des études avaient montré de graves désordres sur la structure, désordres indépendants de l'accident. Pour des raisons de sécurité, il n'est toujours pas possible de circuler sur la route. La commune a conscience de cette contrainte pour les usagers et tient à transmettre les informations données par la Communauté de communes, la route étant une voie d'intérêt communautaire. Un planning est annoncé dans ses grandes lignes avec fin 2025 le dépôt de dossiers (subvention modificative), DETR ET Programme Ponts et celui du dossier Loi sur l'eau. Les travaux sont prévus en septembre 26
  - ***Château d'eau :*** des travaux de réhabilitation assez conséquents vont commencer en cette fin d'année. Ils sont conduits par la RDE24.
  - ***Travaux sur bâtiments :*** la rénovation du logement rez-de-chaussée de l'immeuble du Périgord Vert est programmée en cette fin d'année. La porte du cabinet médical a été changée. Des devis sont attendus pour les volets.

- **Évènements**
  - *Soirée dédiée aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques* le 7 octobre à 19h dans le cadre de la Fête des Possibles, en partenariat avec le PNR et en présence de M le Sous-préfet.
  - *Loto du Club de l'Amitié* le 12 octobre
  - *Fête des Plantes* le 12 octobre
  - Une soirée projection film et débat en partenariat avec Terre de Liens sur l'agriculture est prévue en novembre. La date est à confirmer